

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_024 : SUBVENTION 2020 AU COS

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_024 : SUBVENTION 2020 AU COS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

Par délibération en date du 26 mars 2013, notre Conseil communautaire a décidé de participer au financement du Comité des Œuvres Sociales pour les agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le montant de la participation a été fixé à 0.86 % du montant de la masse salariale nette de l'année N-1. Cette subvention est calculée par référence aux modalités de calcul prises en compte pour la subvention versée au CNAS à savoir sur la base des articles 6411, 6413 et 6416 du chapitre 012 correspondant au montant des traitements bruts versés aux agents (hors charges patronales).

Une enveloppe annuelle de 16 euros par agent est également attribuée au bénéfice du comité d'action sociale pour les personnels présents au 1er janvier de l'année de référence.

Par délibération en date du 14 décembre 2010, il a été décidé de maintenir, au titre des avantages acquis à titre individuel, l'adhésion au CNAS pour les agents transférés à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

Il convient de déterminer les modalités de calcul de la subvention versée au Comité des Œuvres sociales au titre de l'année 2020 pour les agents de notre établissement.

Il est proposé de conserver le même mode de calcul, ce qui conduirait à verser, pour l'année 2020 :

Subvention budget général	112 200€
Action sociale : 437 agents	6 992 Euros
Subvention transports urbains :	21 409 Euros
Action sociale : 98 agents	1 568 Euros
Subvention assainissement collectif :	6 343 Euros
Action sociale : 22 agents	352 Euros
Subvention assainissement non collectif :	299 Euros
Action sociale : 2 agents	32 Euros
Subvention eau potable :	6 974 Euros
Action sociale : 33 agents	528 Euros
Montant total subvention 2020	146 225 Euros
Montant total action sociale 2020	9 472 Euros

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de participer au financement du COS de l'Albigeois pour l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sauf pour les agents transférés qui continueront à bénéficier de leur adhésion au CNAS au titre des avantages acquis à titre individuel,

DE FIXER le montant de cette participation pour l'année 2020 à hauteur de 0.86 % du montant de la masse salariale nette,

D'ATTRIBUER une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du comité d'action sociale,

D'AUTORISER madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'albigeois ou son représentant à signer la convention à passer avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention,

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL